# **Menuisier : risques et mesures de prévention**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Général** | | | | | |
| **DANGER** | **RISQUE** | **ÉVALUATION DU RISQUE** | **MESURE DE PRÉVENTION** | **ÉVALUATION DU RISQUE RÉSIDUEL** | **REMARQUES** |
| Expérience et/ou connaissances insuffisantes | * Blessures physiques * Dommages à des tiers * Dommages au matériel |  | * (Au niveau de l’agence d’intérim) enquêter en profondeur sur les connaissances et l’expérience de l’intérimaire. * (Au niveau de l’utilisateur) prévoir un accueil et un suivi de l’intérimaire. * Fournir les instructions et procédures de sécurité à l’intérimaire. * Prévoir une formation complémentaire au besoin. |  |  |
| Manque d’entretien et/ou de contrôle des outils/machines | * Blessures physiques * Électrocution |  | * Faire contrôler régulièrement le matériel par une personne interne compétente et/ou un expert technique externe. * Contrôler visuellement l’outil/de la machine avant l’utilisation. |  |  |
| Désordre sur le lieu de travail   * Matériel qui traîne * Câbles/fils dans le passage | * Chutes * Glissades * Trébuchements |  | * Porter les équipements de protection adaptés : chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes. * Garder les voies de secours et d’évacuation libres. * Veiller à l’ordre et à la propreté sur le lieu de travail et ne rien laisser traîner. |  |  |
| Exposition à un environnement poussiéreux | * Troubles respiratoires * Irritation des muqueuses * Infections oculaires * Rhinites * Saignements de nez |  | * Porter les équipements de protection individuelle adaptés : lunettes de sécurité, masque respiratoire. * Prévoir un système d’extraction des poussières et une ventilation adaptée. * Mettre le système d’aspiration en marche dès que la machine démarre. |  |  |
| Position de travail inadéquate | * Troubles musculosquelettiques * Maux de dos |  | * Limiter la durée d’exposition et alterner avec les collègues. * Stimuler l’adoption de postures correctes par le biais d’outils de sensibilisation, d’informations, d’affiches, etc. |  |  |
| Clous et vis au sol | * Blessures aux pieds |  | * Porter les équipements de protection individuelle adaptés : chaussures de sécurité avec des semelles intermédiaire résistant à la perforation * Veiller à l’ordre et à la propreté du lieu de travail et ne laisser traîner aucun matériel. |  |  |
| Chute d’objets | * Blessures physiques * Coincements * Fractures |  | * Prévoir une signalisation claire. * Porter les équipements de protection adaptés : casque et chaussures de sécurité. |  |  |
| **Machines d’usinage** | | | | | |
| **DANGER** | **RISQUE** | **ÉVALUATION DU RISQUE** | **MESURE DE PRÉVENTION** | **ÉVALUATION DU RISQUE RÉSIDUEL** | **REMARQUES** |
| Utilisation inappropriée | * Coupures * Perte d’un membre * Blessures * Fractures |  | * Fournir des informations et une formation sur les procédures d’usage et les instructions de travail. Mettre un exemplaire du manuel d’utilisation de la machine à disposition. * Ne pas porter de vêtements flottants, de bijoux. Attacher les longs cheveux. * Respecter les dispositifs de sécurité tels que les capots de sécurité, les cloisons de protection, les guides, etc. * Utiliser un poussoir pour la dernière partie du sciage. * Utiliser un couteau diviseur d’épaisseur égale à la largeur de coupe, min. 0.3mm. |  |  |
| Contact avec la lame et/ou les pièces en mouvement | * Coupures * Blessures * Fractures * Amputations |  | * Respecter les dispositifs de sécurité tels que les capots de sécurité, les cloisons de protection, les guides, etc. * Ne jamais laisser tourner les machines lorsqu’elles ne sont pas utilisées. * Utiliser un poussoir pour la dernière partie de sciage. * Garder les mains suffisamment éloignées de la ligne de coupe. * Ne pas distraire les collègues occupés à une machine. * Vérifier l’état de la machine et la protection des pièces mobiles avant l’utilisation. |  |  |
| Bris ou décrochage du dispositif de coupe | * Coupures * Blessures |  | * Respecter les dispositifs de sécurité tels que les capots de protection, les cloisons de protection, les guides, etc. |  |  |
| Reflux de la pièce de bois | * Coupures * Blessures * Fractures * Amputations |  | * Utiliser un couteau diviseur d’épaisseur égale à la largeur de coupe, min. 0.3 mm. * Vérifier que la lame est suffisamment affûtée et adaptée à l’épaisseur et à la nature du bois, en diamètre, en denture, en hauteur et en vitesse. |  |  |
| Exposition au bruit | * Perte auditive temporaire ou permanente * Acouphènes * Stress |  | * Porter des protections auditives telles que des bouchons d’oreilles ou des coquilles :   + À partir de 80 dB(A): mise à disposition   + À partie de 85 dB(A): port obligatoire * Prévoir un encoffrement, partiel ou complet des installations. * Utiliser des lames à faibles émissions sonores. |  |  |
| Exposition aux vibrations | * Troubles musculosquelettiques * Troubles circulatoires |  | * Monter la machine sur des matériaux absorbeurs de vibrations. |  |  |
| Accumulation de poussières de bois | * Incendie * Explosion |  | * Prévoir un système d’extraction de poussières. * Éliminer régulièrement les copeaux et la sciure de bois. * Installer le silo à déchets de bois à l’extérieur ou dans un espace séparé. |  |  |
| **Lieu de travail** | | | | | |
| **DANGER** | **RISQUE** | **ÉVALUATION DU RISQUE** | **MESURE DE PRÉVENTION** | **ÉVALUATION DU RISQUE RÉSIDUEL** | **REMARQUES** |
| Exposition à des produits dangereux   * Produits adhésifs (contenant des composants tels que l’époxy, l’urée, le formol, le vinyle et le polyuréthane) * Peintures et vernis | * Intoxication * Irritation des muqueuses * Asthme * Eczéma * Éruptions cutanées |  | * Porter les équipements de protection individuelle adaptés : tablier de travail imperméable, chaussures et gants de sécurité. * Prévoir une information et une formation sur les procédures habituelles, les instructions de travail et l’étiquetage des produits. * Prévoir un système d’extraction d’air au poste de travail. |  |  |
| Exposition au bruit | * Perte auditive temporaire ou permanente * Acouphènes * Stress |  | * Porter des protections auditives :   + À partir de 80 dB(A) : mise à disposition   + À partir de 85 dB(A) : port obligatoire * Prévoir des matériaux absorbeurs de bruit. |  |  |
| **Chantier (de construction)** | | | | | |
| **DANGER** | **RISQUE** | **ÉVALUATION DU RISQUE** | **MESURE DE PRÉVENTION** | **ÉVALUATION DU RISQUE RÉSIDUEL** | **REMARQUES** |
| Températures ambiantes extrêmes   * Lieu de travail extérieur : <5°C * Local de travail fermé et travail mi-lourd: <15°C et >26.7°C (selon le degré d’humidité) | * Perte de concentration * Déshydratation * Hypothermie |  | * Porter les équipements de protection individuelle adaptés : vêtements de protection contre l’humidité, chaussures, gants et casque de protection. * Éviter les travaux dans des ambiances thermiques extrêmes (froid ou chaud). * Limiter l’exposition aux températures ambiantes extrêmes à quelques heures par jour. * Prévoir un local frais ou chauffé. * Boire suffisamment par temps chaud. |  |  |
| Conditions climatiques   * Force du vent * Orage * Brouillard | * Chutes * Blessures corporelles |  | * Rester attentif aux paramètres d’environnement. * Les travaux sont suspendus si la force du vent dépasse 6Bft. |  |  |
| Travail sur des échafaudages et des échelles | * Chutes * Blessures corporelles |  | * Utiliser des systèmes antichute. * Exécuter un contrôle visuel avant l’utilisation et un contrôle annuel par un organisme agréé. * Ne pas créer d’équipement “maison”. Utiliser le matériel conformément aux indications du fabricant. * Placer l’échelle selon les règles de l’art. * Veiller à l’ordre sur le lieu de travail. |  |  |

**Disclaimer : Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit impérativement être adapté à la situation réelle dans l’entreprise. Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l’incomplétude des informations fournies par le présent document. Les informations qu’il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. Par conséquent, l’utilisateur ne doit en aucun cas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques. En outre, diverses manières d’analyser les risques sont possibles, par exemple, le graphe de risques, la méthode « Kinney » ou l’évaluation du risque selon des gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).**